

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal : 49

N°045

En exercice :

49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents :

33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 27 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 mars 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Représentés par :

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Madame Akoua Marie KOUAME

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Patrick LE HYARIC

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Eric PLEE

Monsieur Marc RUER

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Nourredine KADDOURI

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Omar AÏT-BOUALI

Monsieur Hakim RACHEDI

Monsieur Rachid ZAIRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Leila TLILI

Direction Générale Adjointe Développement/ MAIRE/Service
Commerce et Artisanat

OBJET : Avenant n°4 à la convention relative à la construction de la Halle couverte et à la gestion du marché du Centre ville signée le 4 juin 1998 entre la Ville d'Aubervilliers et l'EURL Mandon.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1411-3 ;

Vu la convention de délégation de service public du 4 juin 1998 à travers laquelle la Ville d'Aubervilliers confiait à la société MANDON la construction de la halle couverte et la gestion du marché du Centre.

Vu l'avenant n°1 du 8 janvier 2001, à travers lequel les parties ont mis en place une tarification exceptionnelle sur une période courant jusqu'au 31 décembre 2001 ;

Vu l'avenant n°2 du 3 octobre 2005, à travers lequel les parties ont convenu que le titulaire de la délégation de service public est dénommé « EURL MANDON » ;

Vu l'avenant n°3 du 10 mai 2007, à travers lequel les parties ont modifié la formule de révision tarifaire correspondant davantage à l'évolution réelle des indices ;

Vu le projet de modification du périmètre contractuel du marché du Centre (Délégation de Service Public du 04 juin 1998) ;

Considérant l'ampleur des travaux de prolongement de la ligne 12 du métro en centre ville et l'avancée de la réalisation de la programmation de la ZAC Moutier Ferragus, le périmètre du marché du centre doit être adapté, notamment en le limitant à la Halle, carreau, rue Ferragus et rue Pasteur.

Adoption à l'unanimité par 45 pour

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant n°4 à la convention relative à la construction de la Halle couverte et à la gestion du marché du centre ville entre la Ville d'Aubervilliers et l'EURL MANDON, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

AUTORISE la Maire à le signer.

Reçu en préfecture le : 29/03/19

Publié le : 29/03/19

Certifié exécutoire : 29/03/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

